

Contrainte liée aux déplacements

NON A LA DISCRIMINATION !

Le 3 avril s'est tenue une réunion de négociation sur l'Indemnité d'Activité Itinérante (IAI). FO a réaffirmé sa volonté de faire reconnaître la contrainte liée aux déplacements pour tous les agents d'EDF SA dès la première nuitée.

Équité ou discrimination ?

La négociation porte sur la reconnaissance du caractère itinérant de certains métiers à EDF SA.

Les déplacements sont une nécessité dans le cadre de l'activité professionnelle du personnel. Ils sont la conséquence de choix d'organisation, mais découlent également des réorganisations qui amènent les agents à intervenir sur des territoires de plus en plus vastes.

Les conséquences sur la sphère privée sont importantes, entraînant les agents à devoir prendre des mesures pour pallier à leur absence de leur domicile.

Et ceci dès le premier déplacement !

FO ne peut accepter de conditionner la reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements à un nombre moyen annuel de nuitées passées hors du domicile supérieur à 100.

De plus, comment est-il possible d'écarter de façon discriminatoire les agents qui ne font pas partie des catégories des populations déterminées pour bénéficier de l'IAI ?

Quelle que soit l'activité professionnelle, un déplacement reste un déplacement et la contrainte est la même !

Vitesse et précipitation.

La Direction lors de cette séance a indiqué vouloir boucler cette négociation pour **la fin de la semaine**. FO a indiqué que ce timing n'était pas cohérent avec l'importance du sujet, car des échanges avec le personnel sont nécessaires.

D'autres organisations syndicales ont accepté ce calendrier...

Une autre séance de négociation doit avoir lieu le 4 avril.

FO n'y participera pas étant donné qu'aucune avancée significative n'a eu lieu depuis le 3.

Un rendez-vous manqué ?

Être loin de son domicile, de sa famille, **même une nuit** est contraignant !

La Direction doit se rendre compte que les efforts de tous les agents doivent être pris en compte sur ce sujet également.

Ne pas le faire, reviendrait à envoyer un nouveau signe négatif au personnel.

FO ne validera pas une démarche discriminatoire, et mettra tout en œuvre pour ne pas laisser au bord du chemin une grosse partie du personnel.